



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais

**Le 19 avril 2012**

**PROCÈS-VERBAL** de la quatrième séance du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais, constituée par lettres patentes datées du 9 octobre 1991, tenue le 19 avril 2012 à 19h00 au Centre administratif de la MRC, 216, chemin Old Chelsea, dans la municipalité de Chelsea.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : monsieur Stephen Harris, maire de la municipalité de Cantley, madame Caryl Green, maire de la municipalité de Chelsea, monsieur Robert Goulet, maire de la municipalité de L'Ange-Gardien, monsieur Daniel Malette, maire de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, monsieur Jean Lafrenière, maire de la municipalité de Val-des-Monts, monsieur Edward J. McCann, maire de la municipalité de Pontiac et formant quorum sous la présidence du Préfet, monsieur Robert Bussière, maire de la municipalité de La Pêche.

**ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT** : monsieur Ghislain Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC.

### Période de questions du public

Une période de questions fut tenue, laquelle a duré 10 minutes.

**12-04-110 Adoption de l'ordre du jour**

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Lafrenière  
APPUYÉ par le MAIRE Caryl Green**

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour gouvernant cette séance du Conseil soit adopté;

Avec les modifications suivantes :

1) Points à ajouter :

- a) 4g) Condoléances à monsieur Jean Lafrenière, préfet suppléant et maire de la municipalité de Val-des-Monts, et à sa famille, suite au décès de sa mère, survenu le 14 avril 2012
- b) 5i) Réaffectation de 14 669 \$ provenant du surplus accumulé affecté 2011 au surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2011
- c) 5j) Corrections aux comptes à payer pour la période 2002-2010

2) Points à retirer :

- a) 10a) Avis de conformité au schéma d'aménagement – Règlement numéro 722-12 (AM-64) modifiant le règlement de zonage numéro 436-99 de la municipalité de Val-des-Monts
- b) Fonds du Pacte rural 2007-2014 - Rapport 2011
- c) Engagements financiers du Pacte rural 2007-2014
- d) Plan de travail du Pacte rural 2007-2014 révisé

**Adoptée à l'unanimité**



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité régionale de comté  
des Collines-de-l'Outaouais**

**12-04-111 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le 15 mars 2012 ajournée au 20 mars 2012**

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Goulet  
APPUYÉ par le MAIRE Daniel Malette**

**ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le 15 mars 2012 ajournée au 20 mars 2012 soit adopté, tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

**Adoptée à l'unanimité**

**12-04-112 Adoption du règlement d'emprunt 165-12 visant à financer l'acquisition et le déploiement d'un nouveau réseau de radiocommunications de données (DATA) pour le service de la Sécurité publique**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné en date du 15 mars 2012 par monsieur Stephen Harris, maire de la municipalité de Cantley;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Lafrenière  
APPUYÉ par le MAIRE Robert Goulet**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil adopte, par la présente, le règlement d'emprunt n° 165-12 visant à financer l'acquisition et le déploiement d'un nouveau réseau de radiocommunications de données (DATA) pour le service de la Sécurité publique.

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

**Adoptée à l'unanimité**

**12-04-113 Adoption du règlement n° 166-12 déléguant à des fonctionnaires de la MRC le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats en conséquence et abrogeant les règlements n° 47-97, n° 77-03, n° 110-06 et n° 125-07**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné en date du 15 mars 2012 par monsieur Robert Goulet, maire de la municipalité de L'Ange-Gardien;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Caryl Green  
APPUYÉ par le MAIRE Daniel Malette**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil adopte, par la présente, le règlement déléguant à des fonctionnaires de la MRC le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats en conséquence et abrogeant les règlements n° 47-97, n° 77-03, n° 110-06 et n° 125-07.

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

**Adoptée à l'unanimité**

**12-04-114 AVIS DE MOTION – Règlement n° 167-12 visant à établir les règles d'ordre et de procédures du Conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et abrogeant le règlement no 158-11**

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, **Avis de motion** est par la présente donné par monsieur Jean Lafrenière, maire de la municipalité de Val-des-Monts, à l'effet qu'il entend présenter, à une prochaine séance de ce Conseil, le règlement n° 167-12 visant à établir les règles d'ordre et de procédures du Conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et abrogeant le règlement n° 158-11.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité régionale de comté  
des Collines-de-l'Outaouais**

Une copie du projet de règlement est déposée avec le présent avis de même qu'une demande de dispense de lecture.

**12-04-115 AVIS DE MOTION – Règlement n° 168-12 établissant une tarification applicable pour des biens, services ou activités offerts par la MRC des Collines-de-l'Outaouais et abrogeant le règlement n° 156-11**

Conformément à l'article 445 du Code *municipal*, **Avis de motion** est par la présente donné par monsieur Robert Goulet, maire de la municipalité de L'Ange-Gardien, à l'effet qu'il entend présenter à une prochaine séance de ce Conseil, le règlement n° 168-12 établissant une tarification applicable pour des biens, services ou activités offerts par la MRC des Collines-de-l'Outaouais et abrogeant le règlement n° 156-11.

Une copie du projet de règlement est déposée avec le présent avis de même qu'une demande de dispense de lecture.

**12-04-116 Autorisation au préfet et au directeur général et secrétaire-trésorier à participer à l'Assemblée des MRC de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu à Québec, les 23 et 24 mai 2012**

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Daniel Malette  
APPUYÉ par le MAIRE Stephen Harris**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise par la présente, le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à participer à l'Assemblée des MRC qui aura lieu à Québec les 23 et 24 mai 2012 pour un montant approximatif de 1 350 \$ incluant l'inscription, l'hébergement, les repas et les déplacements.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour cette fin à même les postes budgétaires « 02-110-00-310 et 02-130-00-310 » - Frais de déplacement du personnel et « 02-110-00-338 et 02-130-00-338 » - Frais de congrès et de délégation.

**Adoptée à l'unanimité**

**12-04-117 Condoléances à monsieur Jean Lafrenière, préfet suppléant et maire de la municipalité de Val-des-Monts, et à sa famille, suite au décès de sa mère, survenu le 14 avril 2012**

**Il est PROPOSÉ par SON HONNEUR LE PRÉFET Robert Bussière  
APPUYÉ UNANIMEMENT**

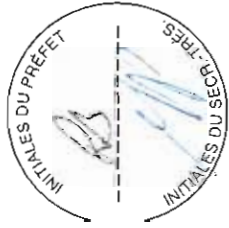
**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil offre ses plus sincères condoléances à monsieur Jean Lafrenière, préfet suppléant et maire de la municipalité de Val-des-Monts, et à sa famille, suite au décès de sa mère, survenu le 14 avril 2012.

**Adoptée à l'unanimité**

**12-04-118 Comptes payés**

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Goulet  
APPUYÉ par le MAIRE Edward J. McCann**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil entérine par la présente, sur la recommandation du Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services, la liste de chèques émis, conservées en annexe au procès-verbal de la présente séance et totalisant la somme de 1 009 196,61 \$.



**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité régionale de comté  
des Collines-de-l'Outaouais**

No de résolution  
ou annotation

Je, soussigné, certifie par la présente que la Corporation dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses ci-haut approuvées.

  
Ghislain Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**Adoptée à l'unanimité**

**12-04-119 Dépôt et acceptation des états financiers de la MRC et du rapport de la vérificatrice pour l'année 2011**

**ATTENDU QUE** ce Conseil a pris connaissance des recommandations de Janique Éthier, CGA Inc. sur les outils et la méthode de gestion de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Stephen Harris  
APPUYÉ par le MAIRE Caryl Green**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil accepte par la présente, les états financiers déposés par le directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que le rapport de la vérificatrice pour l'année 2011 de la firme de Janique Éthier, CGA Inc.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à payer les honoraires de la firme Janique Éthier, CGA Inc. au montant de 21 816,51 \$ taxes incluses (20 867,76 \$ après ristourne) et à approprier les sommes requises pour cette fin à même le poste budgétaire « 02-130-00-413 » - honoraires professionnels – comptabilité et vérification

**Adoptée à l'unanimité**

**12-04-120 Affectation de 300 000 \$ du surplus accumulé 2011 au budget d'opérations de 2012**

**ATTENDU QUE** ce Conseil, dans ses résolutions 12-11-292, 12-11-293, 12-11-294 et 12-11-295 adoptant le budget 2012 avait convenu que 250 000 \$ du surplus accumulé 2011 et 50 000 \$ du surplus des opérations 2011 soient appropriés au budget d'opérations de 2012;

**ATTENDU QUE** le surplus d'opération de l'année 2011 est de 187 658 \$;

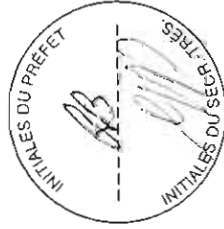
**ATTENDU QUE** 565 059 \$ du surplus accumulé au 31 décembre 2011 est disponible;

**ATTENDU QUE** le Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services, recommande l'affectation d'un montant total de 300 000\$ au budget d'opérations 2012;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Lafrenière  
APPUYÉ par le MAIRE Robert Goulet**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise, par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'appropriation de 250 000 \$ à même le surplus accumulé au 31 décembre 2011 et 50 000 \$ à même le surplus des opérations 2011 au budget d'opérations de 2012.

**Adoptée à l'unanimité**



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité régionale de comté  
des Collines-de-l'Outaouais

12-04-121 Virements de fonds

Il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Lafrenière  
APPUYÉ par le MAIRE Daniel Malette

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte par la présente les virements de fonds  
suivants :

du poste budgétaire suivant :

02-120-00-415 Honoraire prof. Services juridiques - avocat 2 399,10\$

Somme : 2 399,10\$

au poste budgétaire suivant :

02-120-00-414 Honoraire prof. Services juridiques - Avocat 2 399,10\$

Somme : 2 399,10\$

du poste budgétaire suivant :

02-120-00-415 Honoraire prof. Services juridiques - avocat 100,90\$

Somme : 100,90\$

au poste budgétaire suivant :

02-120-00-335 Dépenses internet 100,90\$

Somme : 100,90\$

Adoptée à l'unanimité

12-04-122 Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier à  
procéder à une demande de soumissions sur invitation  
conformément aux articles 935 et 936.0.1.1 pour l'entretien  
ménager du Centre administratif et du quartier général du  
service de la Sécurité publique

ATTENDU QUE le contrat pour l'entretien ménager du Centre administratif et du  
Quartier général du Service de la sécurité publique prend fin le 30 avril 2012;

ATTENDU l'importance d'assurer le maintien du service;

ATTENDU QUE le montant total du service s'élève à moins de 100 000\$;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander des soumissions sur invitation pour l'entretien  
ménager conformément à la Politique de gestion contractuelle de la MRC des  
Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE ce Conseil a prévu, lors de l'adoption du budget 2012, une  
enveloppe budgétaire pour un contrat pour l'entretien ménager;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances des relations de travail et de  
régionalisation des services recommande ladite demande de soumission sur  
invitation;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Edward J. McCann  
APPUYÉ par le MAIRE Robert Goulet



Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité régionale de comté  
des Collines-de-l'Outaouais

No de résolution  
ou annulation

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à une demande de soumissions sur invitation pour l'entretien ménager du Centre administratif et du quartier général du service de la Sécurité publique pour une période de 12 mois, le tout en conformité avec le cahier des charges préparé à cet effet et que le secrétaire du comité d'évaluation des soumissions et ses membres seront nommés et que la liste de ses membres demeurera confidentielle;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** ce Conseil, par la présente, autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à des soumissions sur invitation, pour l'entretien ménager du Centre administratif et du quartier général du service de la Sécurité publique, auprès de quatre (4) firmes dont l'identité demeure confidentielle;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents inhérents à ces demandes de soumissions.

**Adoptée à l'unanimité**

**12-04-123 Octroi d'un contrat pour l'entretien ménager au Centre administratif de la MRC et au quartier général du service de la Sécurité publique pour la période du 1er mai au 31 mai 2012**

**ATTENDU QUE** le contrat pour l'entretien ménager au Centre administratif de la MRC et du Quartier général du Service de la sécurité publique prend fin le 30 avril 2012;

**ATTENDU** l'importance d'assurer le maintien du service;

**ATTENDU QUE** la Politique de gestion contractuelle de la MRC permet l'octroi, de gré à gré, d'un contrat de moins de 10 000 \$;

**ATTENDU QUE** la compagnie Entretien L.S.B.G. accepte de fournir les services d'entretien ménager pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2012, au coût de 2 016,65 \$ avant taxes, au Centre administratif et au coût de 2 027,99 \$ avant taxes, au quartier général du service de la sécurité publique;

**ATTENDU QUE** le Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services, recommande l'octroi d'un contrat d'un mois (1<sup>er</sup> au 31 mai 2012) à la compagnie Entretien L.S.B.G. pour l'entretien ménager au Centre administratif et au quartier général du service de la Sécurité publique;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Edward J. McCann APPUYÉ par le MAIRE Robert Goulet**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil, autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'octroi d'un contrat pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2012, à la compagnie Entretien L.S.B.G. pour l'entretien ménager au Centre administratif, au coût de 2 318,64 \$ taxes incluses (2 217,81 \$ après ristourne) et au quartier général du service de la Sécurité publique, au coût de 2 331,68 \$, taxes incluses (2 230,28 \$ après ristourne)

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents inhérents à ce contrat;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la MRC, ledit contrat et à approprier les sommes requises pour cette fin à même les postes budgétaires « 02-130-00-522 » et « 02-210-00-522 » - Entretien et réparations - bâtiment.

**Adoptée à l'unanimité**



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité régionale de comté  
des Collines-de-l'Outaouais

**12-04-124**     **Autorisation au directeur général et secrétaire trésorier à procéder à une demande de soumissions par invitation, conformément aux articles 935 et 936.0.1.1, pour l'achat des uniformes et articles de vêtements pour les policiers/ières du service de la Sécurité publique**

**ATTENDU QUE** le service de la Sécurité publique doit fournir à tous ses policiers et policières régis par la convention collective présentement en vigueur, sauf les sergents-détectives, les uniformes et articles de vêtements nécessaire à leurs fonctions, tels que décrits à l'annexe « D » de ladite convention collective;

**ATTENDU QUE** le montant total de l'achat s'éleve à moins de 25 000,00 \$;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de demander des soumissions par invitation pour l'achat des uniformes et articles de vêtements pour les policiers/ières du service de la Sécurité publique, conformément à la Politique de gestion contractuelle de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

**ATTENDU QUE** le Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services recommande ladite demande de soumissions par invitation;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Edward J. McCann  
APPUYÉ par le MAIRE Robert Goulet**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise par la présente le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à la demande de soumissions par invitation pour l'achat des uniformes et articles de vêtements pour les policiers/ières du service de la Sécurité publique.

**Adoptée à l'unanimité**

**12-04-125**     **Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à une demande de soumissions par invitation, conformément aux articles 935 et 936.0.1.1, pour l'achat de deux (2) radios portatifs et accessoires pour la division des Enquêtes criminelles du service de la Sécurité publique**

**ATTENDU QUE** le service de la Sécurité publique doit faire l'acquisition de deux (2) radios portatifs pour la division des Enquêtes criminelles;

**ATTENDU QUE** le montant total de l'achat s'éleve à moins de 25 000 \$;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de demander des soumissions par invitation pour l'achat de deux (2) radios portatifs et accessoires pour le service de la Sécurité publique, conformément à la Politique de gestion contractuelle de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

**ATTENDU QUE** le Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services recommande ladite demande de soumissions par invitation;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Edward J. McCann  
APPUYÉ par le MAIRE Robert Goulet**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise, par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à une demande de soumissions par invitation pour l'achat de deux (2) radios portatifs et accessoires pour la division des Enquêtes criminelles du service de la Sécurité publique.

**Adoptée à l'unanimité**



Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité régionale de comté  
des Collines-de-l'Outaouais

No de résolution  
ou annotation

**12-04-126 Réaffectation de 14 669 \$ provenant du surplus accumulé affecté 2011 au surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2011**

**ATTENDU QUE** le surplus accumulé affecté au 31 décembre 2011 est de 264 669 \$;

**ATTENDU QU'**un montant de 250 000 \$ du surplus accumulé affecté au 31 décembre 2011 est attribué au Centre de tri;

**ATTENDU QUE** suite à une analyse effectuée, par le service des Ressources financières, un montant résiduel de 14 669 \$ figure au surplus accumulé affecté au 31 décembre 2011;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de réaffecter ce montant de 14 669 \$ au surplus accumulé non affecté;

**ATTENDU QUE** le Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services, recommande la réaffectation de 14 669 \$ du surplus accumulé affecté 2011 au surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2011;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Caryl Green  
APPUYÉ par le MAIRE Stephen Harris**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil, autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à réaffecter le montant résiduel de 14 669 \$ provenant du surplus accumulé affecté au 31 décembre 2011 au surplus accumulé non affecté 2011.

**Adoptée à l'unanimité**

**12-04-127 Corrections aux comptes à payer pour la période 2002-2010**

**ATTENDU QU'**une analyse détaillée des écritures dans les comptes à payer pour la période 2002-2010 a été effectuée récemment par le service des Ressources financières;

**ATTENDU QUE** suite à cette analyse, des montants totalisant 15 610 \$ sont inclus aux comptes à payer;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'apporter des corrections afin d'annuler lesdits comptes à payer;

**ATTENDU QUE** le Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services, recommande d'apporter les corrections aux comptes à payer;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Goulet  
APPUYÉ par le MAIRE Daniel Malette**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les corrections nécessaires afin de radier la somme de 15 610 \$ des comptes à payer pour la période 2002-2010.

**Adoptée à l'unanimité**

**12-04-128 Autorisation au directeur du service de l'évaluation foncière et des technologies, à participer au congrès de l'Association des évaluateurs municipaux du Québec qui aura lieu du 31 mai au 2 juin 2012 à Sherbrooke**

**ATTENDU QUE** l'Association des évaluateurs municipaux du Québec (AEMQ) organise son 48e congrès du 31 mai au 2 juin 2012 à Sherbrooke;





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais

**ATTENDU QUE** le programme offre plusieurs sujets qui sont très pertinents et d'intérêt particulier pour l'ensemble des municipalités de la MRC et plus particulièrement pour son service de l'Évaluation foncière et des Technologies entre autres, la modernisation des dossiers d'évaluation;

**ATTENDU QUE** 80 % du montant de l'inscription est admissible comme dépense de formation au sens de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre;

**ATTENDU QUE** le Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services, recommande la participation du directeur audit congrès;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Caryl Green  
APPUYÉ par le MAIRE Daniel Malette**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise par la présente, le directeur du service de l'Évaluation foncière et des Technologies à participer au congrès de l'Association des évaluateurs municipaux du Québec (AEMQ) qui aura lieu du 31 mai au 2 juin 2012 à Sherbrooke, pour un montant de 495 \$ pour l'inscription et 400 \$ pour autres frais afférents;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises à même les postes budgétaires « 02-800-00-338 » – frais de congrès et de délégation et « 02-800-00-310 » frais de déplacement du personnel.

**Adoptée à l'unanimité**

**12-04-129 Autorisation à l'évaluateur agréé, du service de l'évaluation foncière et des technologies, à participer au congrès de l'Association des évaluateurs municipaux du Québec qui aura lieu du 31 mai au 2 juin 2012 à Sherbrooke**

**ATTENDU QUE** l'Association des évaluateurs municipaux du Québec (AEMQ) organise son 48e congrès du 31 mai au 2 juin 2012 à Sherbrooke;

**ATTENDU QUE** le programme offre plusieurs sujets qui sont très pertinents et d'intérêt particulier pour l'ensemble des municipalités de la MRC et plus particulièrement pour son Service de l'évaluation foncière entre autres, la modernisation des dossiers d'évaluation;

**ATTENDU QUE** 80 % du montant de l'inscription est admissible comme dépense de formation au sens de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre;

**ATTENDU QUE** le Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services, recommande la participation de l'évaluateur agréé audit congrès;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Caryl Green  
APPUYÉ par le MAIRE Daniel Malette**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise par la présente, l'évaluateur agréé du service de l'Évaluation foncière et des Technologies, à participer au congrès de l'Association des évaluateurs municipaux du Québec (AEMQ) qui aura lieu du 31 mai au 2 juin 2012 à Sherbrooke, pour un montant de 495 \$ pour l'inscription et 400 \$ pour autres frais afférents;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises à même les postes budgétaires « 02-800-00-338 » – frais de congrès et de délégation t et « 02-800-00-310 » frais de déplacement du personnel.

**Adoptée à l'unanimité**



Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité régionale de comté  
des Collines-de-l'Outaouais

No de résolution  
ou annotation

- 12-04-130** Autorisation à signer, avec la Fraternité des policiers et policières de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, une lettre d'entente relative à une modification de la convention collective dans la procédure de rappel des policiers temporaires, et ce, à titre d'essai
- ATTENDU QUE** la Fraternité des policiers et policières a demandé de modifier la procédure de rappel au travail des policiers temporaires;
- ATTENDU QUE** cette modification ne crée aucune difficulté et n'engage aucune somme supplémentaire pour l'Employeur;
- ATTENDU QUE** l'application de cette procédure sera à titre d'essai et sera réévaluée après une période de trois (3) mois;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Goulet  
APPUYÉ par le MAIRE Stephen Harris**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise par la présente, son Honneur le Préfet, le directeur général et secrétaire-trésorier, le directeur du Service de la sécurité publique ainsi que la directrice du service des Ressources humaines à signer, avec la Fraternité des policiers et policières, une lettre d'entente relative à sa demande pour modifier la procédure de rappel des policiers temporaires, et ce, à titre d'essai;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise par la présente, la modification de la Convention collective en vigueur, par la mise en œuvre d'une nouvelle procédure pour le rappel au travail des policiers temporaires, et ce, à titre d'essai.

**Adoptée à l'unanimité**

- 12-04-131** Autorisation à signer, avec la Fraternité des policiers et policières de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, une lettre d'entente relative à une demande de modification de la Convention collective dans la procédure de création de listes de formation
- ATTENDU QUE** la Fraternité des policiers et policières a demandé de modifier la procédure de création de listes pour la formation afin d'y inclure les policiers/policières ayant atteint 1903 heures de travail réellement travaillées;

**ATTENDU QUE** ces modifications ne créent aucune difficulté et n'engagent aucune somme supplémentaire pour l'Employeur;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Goulet  
APPUYÉ par le MAIRE Stephen Harris**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise par la présente, son Honneur le Préfet, le directeur général et secrétaire-trésorier, le directeur du Service de la sécurité publique ainsi que la directrice du service des Ressources humaines à signer, avec la Fraternité des policiers et policières, une lettre d'entente relative à la demande pour modifier la procédure de création de listes de formation;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise par la présente, la modification de la Convention collective en vigueur, par la mise en œuvre d'une nouvelle procédure pour la création de listes pour la formation, et ce, sans frais additionnels.

**Adoptée à l'unanimité**



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité régionale de comté  
des Collines-de-l'Outaouais

12-04-132 Autorisation à signer avec la Fraternité des policiers et policières de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, une lettre d'entente relative aux griefs 2010-008 et 2011-002

**ATTENDU QUE** la Fraternité des policiers et policières a déposé deux (2) griefs, l'un en 2010 (2010-008) et un second en 2011 (2011-002) pour contester, dans chacun des cas, une décision relative au non-remboursement d'honoraires d'avocat;

**ATTENDU QUE** les parties désirent régler ces litiges à l'amiable et que suite à des discussions fructueuses, ils ont convenu d'une entente satisfaisante pour les parties;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Lafrenière APPUYÉ par le MAIRE Edward J. McCann**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise par la présente, son honneur le Préfet, le directeur général et secrétaire-trésorier, le directeur du service de la Sécurité publique ainsi que la directrice du service des Ressources humaines à signer, avec la Fraternité des policiers et policières, une lettre d'entente relative aux griefs 2010-008 et 2011-002;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises à cette fin à même le budget d'opération du service de la Sécurité publique.

**Adoptée à l'unanimité**

12-04-133 Autorisation à signer avec la Fraternité des policiers et policières de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, une lettre d'entente relative au grief 2011-003

**ATTENDU QUE** la Fraternité des policiers et policières a déposé un grief (2011-003) pour contester une décision relative à la rémunération d'agents en surtemps;

**ATTENDU QUE** les parties désirent régler ces litiges à l'amiable et que suite à des discussions fructueuses, ils ont convenu d'une entente satisfaisante pour les parties;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Lafrenière APPUYÉ par le MAIRE Edward J. McCann**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise par la présente, son Honneur le Préfet, le directeur général et secrétaire-trésorier, le directeur du service de la Sécurité publique ainsi que la directrice du service des Ressources humaines à signer, avec la Fraternité des policiers et policières, une lettre d'entente relative au grief 2011-003;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises à cette fin à même le budget d'opération du service de la Sécurité publique.

**Adoptée à l'unanimité**

12-04-134 Poste de transbordement des déchets - Autorisation pour l'achat de service de gestion et de disposition des résidus domestiques dangereux (RDD) – Clean Harbor – Année 2012

**ATTENDU QUE** le ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs requiert que la MRC maintienne un contrat de service avec une firme spécialisée en gestion et en disposition des résidus domestiques dangereux pour opérer son dépôt situé au poste de transbordement des déchets;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de renouveler le précédent contrat de service de gestion et de disposition des RDD, convenu en 2011 avec Clean Harbor;

**ATTENDU QUE** la MRC s'est montrée satisfaite des services offerts par Clean Harbor au cours des deux (2) années précédentes;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité régionale de comté  
des Collines-de-l'Outaouais**

**ATTENDU QUE** la liste de prix fournie par Clean Harbor est conforme aux attentes de la MRC;

**ATTENDU QUE** les coûts totaux prévus de l'entente n'excéderont pas le somme de 25 000 \$;

**ATTENDU QUE** le Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services, recommande de retenir les services de l'entreprise Clean Harbor pour la gestion et la disposition des résidus domestiques dangereux récoltés au dépôt du poste de transbordement des déchets;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Lafrenière  
APPUYÉ par le MAIRE Caryl Green**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise, par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à retenir les services de l'entreprise Clean Harbor pour la gestion et la disposition des résidus domestiques dangereux récoltés au dépôt du poste de transbordement des déchets pour l'année 2012 conformément aux tarifs soumis et ce, sans toutefois excéder une dépense totale de 12 000 \$ (montant avec taxes moins ristourne).

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises à même le poste budgétaire « 02-470-00-419 » – frais de congrès et de délégation et frais de déplacement du personnel.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le Préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents inhérents à ces services.

**Adoptée à l'unanimité**

**12-04-135 Fonds du Pacte rural – 20e anniversaire du village fantôme de  
Cantley**

**ATTENDU QUE** le projet cadre dans l'enjeu stratégique C du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2010-2012 du Centre local de développement (CLD) des Collines-de-l'Outaouais en ce qui a trait à la mise en valeur du patrimoine culturel de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) des Collines-de-l'Outaouais ;

**ATTENDU QUE** le projet cadre dans l'enjeu stratégique C du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2010-2012 en ce qui a trait au développement de l'identitaire ;

**ATTENDU QUE** le projet cadre dans l'objectif global B du secteur Tourisme du PALÉE 2010-2012 en ce qui a trait au développement de l'offre touristique ;

**ATTENDU QUE** le projet a obtenu une note de 96 % lors de l'analyse du projet dans le cadre de la Politique d'investissement en regard des événements du fonds du Pacte rural de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) des Collines-de-l'Outaouais;

**ATTENDU QUE** le Comité d'investissement commun (CIC) du Centre local de développement (CLD) des Collines-de-l'Outaouais a recommandé le projet en vertu de la résolution CIC-12-17 à une séance tenue le 4 avril 2012 ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Stephen Harris  
APPUYÉ par le MAIRE Robert Goulet**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil accepte par la présente, de verser une subvention maximale de 22 500 \$ du Fonds du Pacte rural dans l'année financière 2012-2013 à la « **Municipalité de Cantley** » pour la réalisation du projet « **20<sup>ème</sup> anniversaire du Village fantôme de Cantley** », selon les conditions de l'entente à être conclue avec la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité régionale de comté  
des Collines-de-l'Outaouais

**12-04-136 Fonds du Pacte rural - Consolidation de VHR Outaouais inc.**

**ATTENDU QUE** le projet cadre dans l'enjeu stratégique B du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2010-2012 du Centre local de développement (CLD) des Collines-de-l'Outaouais en ce qui a trait au développement de modèle de transports;

**ATTENDU QUE** le projet cadre dans l'objectif global A du secteur Développement social du PALÉE 2010-2012 en ce qui a trait à l'organisation socioéconomique du territoire;

**ATTENDU QUE** le projet cadre dans le sous-secteur Transport du secteur Développement social du PALÉE 2010-2012 en ce qui a trait au renforcement du guichet de transport local;

**ATTENDU QUE** l'organisme supporte quatre (4) clubs de véhicules hors-route (VHR) de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

**ATTENDU QUE** le Comité d'investissement commun (CIC) du CLD des Collines-de-l'Outaouais a recommandé le projet en vertu de la résolution CIC-12-16 à une séance tenue le 4 avril 2012 ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Daniel Malette  
APPUYÉ par le MAIRE Robert Goulet**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil accepte par la présente, de verser une subvention maximale de 5 000 \$ du Fonds du Pacte rural dans l'année financière 2012-2013 à « **VHR Outaouais inc.** » pour la réalisation du projet « **Consolidation de VHR Outaouais inc.** », selon les conditions de l'entente à être conclue avec l'organisme.

**Adoptée à l'unanimité**

**12-04-137 Critères d'application de la politique du Fonds de  
développement culturel des Collines-de-l'Outaouais**

**ATTENDU QUE** la Commission culturelle des Collines-de-l'Outaouais a élaboré un processus en vue d'appliquer le Plan d'action 2011-2013 de la Politique culturelle de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ;

**ATTENDU QUE** lors de sa séance du 25 octobre 2011, la Commission culturelle des Collines a recommandé à la MRC des Collines-de-l'Outaouais de conclure une Entente de développement culturel sur trois ans de 2012 à 2014 dans le cadre de l'Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCC) conditionnellement à l'obtention des crédits nécessaires lors de l'adoption des budgets annuels ;

**ATTENDU QUE** par sa résolution 12-01-024, le Conseil la MRC des Collines-de-l'Outaouais a confirmé son adhésion à une Entente de développement culturel (EDC) triennale 2012 à 2014 avec le MCCCC ;

**ATTENDU QUE** par sa résolution 12-01-024, le Conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a réservé, pour l'année 2012, un montant de 30 000 \$ pour la création du Fonds de développement culturel ;

**ATTENDU QUE** le CLD des Collines-de-l'Outaouais recommande les critères d'application de la politique du Fonds de développement culturel des Collines-de-l'Outaouais en vertu d'une résolution adoptée à sa séance du 18 avril 2012 ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Goulet  
APPUYÉ par le MAIRE Daniel Malette**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil accepte par la présente, que la gestion du Fonds de développement culturel soit déléguée au CLD des Collines-de-l'Outaouais et qu'un protocole d'entente régissant ce mandat et les modalités administratives soit élaboré conjointement à cet effet;



Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité régionale de comté  
des Collines-de-l'Outaouais

No. de résolution  
ou annotation

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** son Honneur le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à négocier et signer ledit protocole et tous autres documents inhérents à cette entente.

**Adoptée à l'unanimité**

**12-04-138 Félicitations à « Transports Adaptés et Collectifs des Collines »**

**ATTENDU QUE** la Politique nationale de la ruralité mise sur un renouveau rural fondé sur le renforcement de la capacité des communautés à se mobiliser et à modeler leur milieu ;

**ATTENDU QUE** la MRC des Collines-de-l'Outaouais est responsable de l'application de la Politique nationale de la ruralité sur son territoire par le support aux initiatives du milieu pour le développement des collectivités par l'entremise du Pacte rural ;

**ATTENDU QUE** la MRC des Collines-de-l'Outaouais a supporté trois projets de « Transport Adaptés et Collectifs des Collines » dans le cadre du Pacte rural pour l'année 2011 ;

**ATTENDU QUE** « Transport Adaptés et Collectifs des Collines » est devenu au fil des années un acteur important pour le développement des communautés de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ;

**ATTENDU QUE** les parties prenantes du développement reconnaissent « Transport Adaptés et Collectifs des Collines » pour son originalité par le développement de nouveau modèle, son leadership dans les dossiers structurants, sa saine gestion dans les dossiers et le dévouement de ses employés;

**ATTENDU QUE** la MRC des Collines-de-l'Outaouais met à l'avant scène un promoteur par année pour souligner la réalisation la plus significative du Pacte rural ;

**ATTENDU QUE** « Transport Adaptés et Collectifs des Collines » a été sélectionné a deux reprises pour souligner la réalisation la plus significative du Pacte rural, soit en 2008 et en 2011 ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Lafrenière  
APPUYÉ UNANIMEMENT**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil félicite par la présente, « Transports Adaptés et Collectifs des Collines » pour le travail accompli pour le développement des collectivités de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

**Adoptée à l'unanimité**

**12-04-139 Cours d'eau – Autorisation au coordonnateur régional des cours  
d'eau à effectuer une demande de permis de gestion de la faune  
au ministère des ressources naturelles et de la faune du Québec  
– Année 2012**

**ATTENDU QUE** la MRC des Collines-de-l'Outaouais possède la compétence exclusive à l'égard des cours d'eau et ce tel que le prévoit les articles 103 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c.C-47.1);

**ATTENDU QU'**en vertu des dispositions législatives précitées, la MRC des Collines-de-l'Outaouais doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

**ATTENDU QUE** pour la réalisation de ces interventions impliquant le castor et son habitat, une autorisation du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) du Québec est requise;



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais

**ATTENDU QUE** pour faciliter la réalisation de ces interventions, un permis de gestion de la faune peut être obtenu du MRNF visant la prédation du castor et le démantèlement des barrages constituant une menace pour la sécurité des personnes ou des biens;

**ATTENDU QUE** le comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande de procéder à une demande de permis de gestion de la faune auprès du MRNF visant la prédation du castor et le démantèlement des barrages constituant une menace pour la sécurité des personnes ou des biens;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Daniel Malette  
APPUYÉ par le MAIRE Jean Lafrenière**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise, par la présente, le coordonnateur régional des cours d'eau à effectuer à une demande de permis de gestion de la faune auprès du MRNF visant la prédation du castor et le démantèlement des barrages constituant une menace pour la sécurité des personnes ou des biens et ce, pour l'année 2012.

**Adoptée à l'unanimité**

### Correspondance

Le directeur général adjoint dépose et fait lecture, s'il y a lieu, de la correspondance suivante :

DATE	EXPÉDITEUR	OBJET
2012-04-05	MRC d'Antoine-Labelle	Résolution MRC-CC-10534-03012 - Mutuelle des municipalités du Québec et schéma de couverture de risques incendie attestés
2012-03-26	Table des préfets du Bas-Saint-Laurent	Résolution - Sauvegarde des emplois en région
2012-04-10	Cabinet du ministre - MAMROT	Accusé de réception - correspondance du 30 mars - résolution sur la gestion des cours d'eau municipaux

**12-04-140 Levée de la séance**

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Caryl Green  
APPUYÉ par le MAIRE Edward J. McCann**

**ET RÉSOLU QUE** la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

**Adoptée à l'unanimité**

Il est 19h45.

Robert Bussière  
Préfet

Ghislain Póulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier